

VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE
(Rhône)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2010

RECTIFICATION

7 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CAMPING.

M. RONZIERE demande d'ajouter les propos suivants à son intervention :

« La nouvelle délégation va se traduire par un manque à gagner annuel de plus de 35 000 euros pour la collectivité. Alors que le précédent gérant versait chaque année près de 50 000 euros à la Ville pour exploiter le camping, la nouvelle redevance ne sera que de 13 000 euros ces deux prochaines années. »